

Directives du Groupe en matière de placement de candidats par un prestataire de services en ressources humaines

Urdorf, Janvier 2016

Dans le cadre de l'expansion de notre entreprise, nous sommes constamment à la recherche de collaborateurs. Afin de trouver les meilleurs candidats, nous nous référons volontiers aux conseils d'agents de placement en ressources humaines non mandatés.

Nous attachons de l'importance aux personnalités mettant en avant la relation avec les clients et la prestation de services. Nous recherchons aussi des personnes titulaires de diplômes correspondant aux postes auxquels elles postulent, qui partagent notre passion pour les nouvelles technologies et apprécient l'ambiance internationale d'un groupe d'envergure mondiale.

Lorsque vous entrez en contact avec un candidat (H/F) qui convient à l'une de nos offres d'emploi, nous serions vivement intéressés d'en savoir plus sur elle/lui en vertu des conditions suivantes.

- Veuillez envoyer le dossier de candidature au format électronique à nives.volpi@tessi-solutions.ch et confirmer que vous acceptez nos « Directives du Groupe en matière de placement de candidats par un prestataire de services en ressources humaines ».
- Nous vous tiendrons informé si votre candidat nous intéresse.
- Nous entrons directement en contact avec votre candidat et l'invitons à un entretien par téléphone ou en personne. Le processus de recrutement est mené exclusivement par RR Donnelley.
- Nous vous informons à la fin du processus de sélection si le candidat a obtenu/accepté le poste ou si le poste est toujours vacant.
- Si l'embauche de votre candidat aboutit, vous percevez une rémunération forfaitaire allant jusqu'à 10 000 CHF, quel que soit le résultat de la période d'essai.
- Le paiement sera effectué, sur présentation de la facture, sous 30 jours.

Nous vous remercions de l'envoi de dossiers de personnes qualifiées et nous nous réjouissons de la réussite de notre collaboration.

Nives Volpi
Human Resources